

Les représentant.es des personnels enseignant.es  
et d'éducation du collège des Ormeaux  
30, rue des ormeaux  
35000 Rennes

A M. Le recteur de l'Académie de Rennes  
Copie à M. le DASEN d'Ille et Vilaine  
Copie aux IA-IPR EPS et Italien  
S/C de M. le Principal du collège des Ormeaux

**Objet** : préparation de la rentrée scolaire 2021-2022

Monsieur le Recteur,

La préparation de la rentrée 2021-2022 au collège des Ormeaux soulève plusieurs interrogations et nous invite, en tant que représentant.es des personnels d'éducation et d'enseignement, attaché.es à la qualité du service public d'enseignement dû aux élèves, à nous positionner quant à l'affectation en dernière minute de supports d'étudiant.es-contractuel.les en EPS et Italien au sein de nos équipes à la rentrée prochaine.

Ces informations nous sont parvenues récemment et n'ont fait l'objet en amont d'aucune discussion avec les équipes. De fait, cela impliquera un service éclaté pour le collègue TZR en EPS (l'actuel TZR s'impliquait depuis 3 ans à temps plein) qui devra désormais aller travailler sur plusieurs établissements. Cet éclatement entraînant de surcroît un risque d'incompatibilités des services entre les différents établissements, et potentiellement des élèves sans EPS.

En Italien, l'étudiant.e contractuel.le se retrouvera seule dans sa discipline, et donc forcément sans tuteur.rice au sein de l'établissement.

Cela est d'autant plus incompréhensible que nous venions, pour l'EPS, de finaliser la répartition des classes et des installations sportives. N'ayant même pas été informés de cette possible affectation d'un contractuel.le, nous n'avons pas pu prendre en compte ces contraintes dans la répartition des installations sportives pour la rentrée prochaine, qui, à la demande de la mairie, a dû être terminée le 30 juin dernier.

D'autre part, nous avons émis de façon unanime lors du dernier conseil d'administration du 24 juin 2021 un vœu stipulant notre refus de cette dégradation des conditions d'exercice pour les personnels et les étudiant.es. Dès lors, difficile pour nous de le percevoir autrement que comme un passage en force, bien loin de l'image et des discours officiels vantant une école de la confiance, de la bienveillance et du bien-être professionnel au travail...

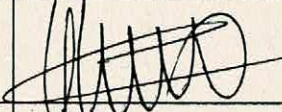

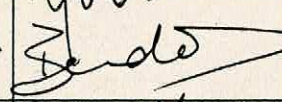
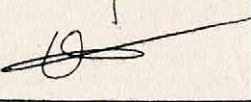
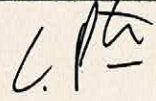

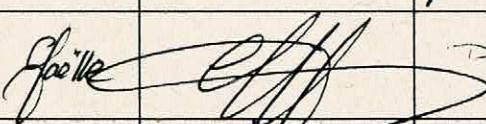
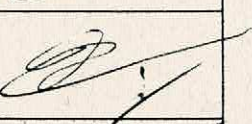

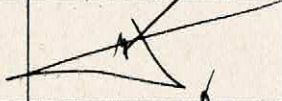
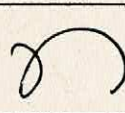

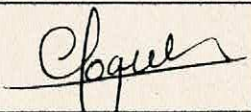
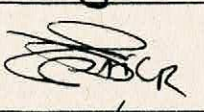


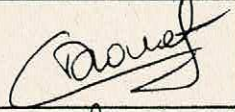

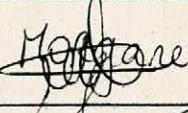
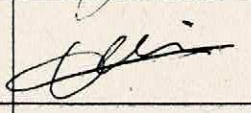

Au-delà de la forme, il nous faut rappeler les raisons de fond de notre refus : ces étudiant.es, encore non lauréat.es des concours, se verront confier des classes en pleine responsabilité avec un contrat de 6 heures pour 660 euros nets. Ces étudiant.es devront parallèlement réaliser un mémoire de recherche, valider leur master et préparer le concours : des objectifs difficiles voire impossibles à cumuler de front. Ces conditions pourraient amener certain.es d'entre eux à abandonner en cours d'année pour prioriser la validation de leur Master et l'obtention du concours, nécessitant alors le recours à un remplacement pour les classes concernées. D'autres pourraient donner la priorité à la prise en charge des classes au détriment de la réussite au concours. Vous le savez autant que nous, l'entrée dans le métier est capitale pour la suite de la carrière de nos jeunes collègues. Les services de l'éducation nationale (la Depp) ont ainsi mis en lumière (Note d'information de la Depp, N°20.16 -Avril 2020, Le devenir des enseignants entre la rentrée 2017 et 2018) qu'il existe un lien entre l'augmentation forte des démissions, multipliée par 5 dans le secondaire entre 2008 et 2018, et l'entrée difficile dans la profession : « *La hausse des démissions serait surtout liée à l'entrée dans la profession. La réforme de la mastérisation et la création des ESPÉ en 2013 a pu avoir un impact. La seconde année de master est chargée pour les stagiaires qui doivent à la fois suivre la formation à l'ESPÉ et assumer une classe en responsabilité, tout en rédigeant leur mémoire de master... Certains stagiaires peuvent ainsi se retrouver en difficulté pour tout gérer de front* ». A la lumière de ce constat, il apparaît plus que probable que trop pris par les études et le concours, certain.es étudiant.es ne seront pas en mesure de préparer sereinement la classe, avec tout ce qui l'accompagne (réunions pédagogiques, conseils de classe, suivi des élèves à besoins spécifiques...). **Les élèves les plus fragiles seront évidemment in fine les premières victimes de cette situation.**



Enfin, nous nous permettons de vous interroger sur l'écart de traitement entre l'enseignement privé et l'enseignement public. En effet, le Ministère a décidé d'autoriser l'enseignement privé à affecter ces étudiant.es contractuel.les en surnuméraire, c'est-à-dire non pas à la place mais en plus des enseignant.es titulaires. Alors que c'est justement ce que demandaient nombre d'associations et de syndicats pour une entrée progressive et accompagnée dans le métier, le ministère le permet désormais, mais uniquement pour l'enseignement privé tandis qu'il ubérise en parallèle l'enseignement public. Ce traitement à deux vitesses est inadmissible et contraire au principe d'égalité.

**Pour résoudre une partie des problèmes posés, nous demandons, avec l'appui de représentant.es des parents d'élèves du collège, que ces étudiant.es soient aussi affecté.es en surnombre dans notre établissement et non comme moyens d'enseignement en responsabilité totale devant élèves. Exactement comme le Ministère le permet dans l'enseignement privé. Dans le cas contraire, nous vous informons qu'aucun membre de l'équipe d'EPS ne souhaitera accepter la mission de tutorat pour cet.te étudiant.e contractuel.le, et que nous souhaitons en conséquence l'affectation d'un TZR à temps plein en lieu et place.**

Nous restons évidemment à votre disposition pour tout échange ou tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire. Dans l'attente de votre réponse, que nous souhaitons rapide pour organiser au mieux la rentrée prochaine, nous vous prions d'agréer, Monsieur le recteur, notre attachement au service public d'éducation.

Je soutiens cette demande			
Nom, prénom	Signature	Nom, prénom	Signature
CANO YANN		CONRY Isabelle	
BEN DAVID Fabien		Hammami sami	
L. Guillerm . Petit		Lauzet Benjamin	
NICOL <i>Stella</i>		DINAMET Thomas	
GENTON Bruno		Pihier Antoine	
Agnéray V.		Arnaud Alexandre	
Coquelin F.		COATIER Aurélie	
RONNAY . A		DUGOUDRAY Laurence	
DROUET C.		SEA Solenn	
MARDELET <i>Margaux</i>		OLLIVIER Sophie	
LE CAN Sophie		PECHARD François	